

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 3

■ La semaine fiscale

Frédérique Perrotin

Convention multilatérale pour la mise en œuvre du projet BEPS

DOCTRINE

Page 6

■ Social

François Taquet

Constatation du travail dissimulé par l'Urssaf : un chemin semé d'embûches

JURISPRUDENCE

Page 10

■ Personnes / Famille

Paul-Ludovic Niel

Prohibition d'un testament conjointif entre partenaires pacsés (Cass. 1^{er} civ., 4 juill. 2018)

CULTURE

Page 15

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

Tintoret chez le doge

ACTUALITÉ

La semaine fiscale

Convention multilatérale pour la mise en œuvre du projet BEPS ^{138e4}

Frédérique PERROTIN

Publication de la loi autorisant la ratification de l'instrument multilatéral permettant de transcrire les mesures du projet BEPS dans les conventions fiscales signées par la France.

La loi n° 2018-604 du 12 juillet 2018 autorisant la ratification de la convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices est parue au JO n° 0160 du 13 juillet 2018. Ce nouveau texte permettra de transposer dans les conventions fiscales bilatérales existantes entre les États participants, les conclusions du projet de lutte contre l'optimisation fiscale adoptées en 2015 par le G20 et l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il a été conçu pour renforcer les conventions fiscales existantes conclues entre les parties sans devoir engager un processus long et complexe de renégociation au niveau bilatéral. Les conventions actuelles s'avèrent en effet inadaptées et ouvrent la possibilité aux multinationales de réduire dans de fortes proportions leur charge fiscale à travers des dispositifs leur permettant de faire échapper leurs bénéfices à l'impôt, notamment en les transférant artificiellement vers des États ou territoires à fiscalité faible ou

nulle. L'entrée en vigueur de la convention multilatérale, le 1^{er} juillet 2018, marque une étape importante dans les efforts déployés par la communauté internationale pour mettre à jour le réseau existant de conventions fiscales bilatérales et restreindre les possibilités d'évasion fiscale de la part des entreprises multinationales. Son contenu commencera à prendre effet à l'égard des conventions fiscales existantes à partir de 2019. L'entrée en vigueur de la convention multilatérale, un an seulement après la première signature souligne la ferme volonté politique de lutter contre les pratiques d'érosion de la base d'imposition et de transfert de bénéfices des entreprises multinationales. « L'entrée en vigueur de cette convention multilatérale représente un tournant dans la mise en œuvre des efforts déployés par les pays de l'OCDE et du G20 pour adapter les règles fiscales internationales aux réalités du XXI^e siècle », analyse le secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría.

Suite en p. 3

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34